

Pour recevoir personnellement UCV-info, s'abonner [ici](#).

 ASSOCIATION

Inscriptions à la JCV 2024

Jusqu'au 12 mai, les inscriptions sont ouvertes pour notre assemblée générale et la Journée des communes vaudoises organisée, cette année, par les 15 communes du district d'Aigle. Communes membres et invité·es ont reçu hier par courrier toutes les informations utiles. Nous nous réjouissons de vous retrouver à cette occasion le 8 juin prochain !

Plus d'informations sur la Journée des communes vaudoises : ucv.ch/ag

Rapport annuel 2023

2023 est une année qui peut être qualifiée d'historique pour l'UCV, mais surtout pour les communes vaudoises, puisqu'elle a été marquée par la **signature d'accords et de conventions de première importance** à l'échelle communale.

Découvrez notre rapport annuel 2023 et apprenez-en davantage :
calameo.com/read/005894790b64e85cc98ca

Vidéo sur les marchés

Découvrez dans la courte vidéo ci-dessous des informations sur la tenue d'un marché sur le territoire communal, les bases légales y relatives, les obligations des communes, etc.

Voir la vidéo : ucv.ch/formations/tutoriels-de-formation#c8701

Pour de plus amples renseignements, consultez l'article en pages 10-11 du numéro 87 de *Point CommUNE!* : ucv.ch/fileadmin/documents/pdf/Communication/PC/PC87-2023_MAG_UCV.pdf

 ACTUALITES

Brochure "Conseil en matière de construction dans les communes"

Cet ouvrage, récemment traduit en français et destiné aux petites et moyennes communes, explique, sous une forme condensée, les démarches à entreprendre dès lors que vous avez décidé d'instaurer un conseil en matière de construction dans votre commune. Au fil de la lecture, vous découvrirez quelle solution est la plus judicieuse et à quel moment, qui devrait la financer et dans quelle mesure.

Lire la brochure : ucv.ch/fileadmin/documents/pdf/Th%C3%A8mes/07-Territoire-et-environnement/Conseil-en-matiere-de-construction-dans-les-communes_PLAQ.pdf

EN DIRECT DU GRAND CONSEIL

Simplification de la procédure pour l'abattage des arbres

Le Grand Conseil a ratifié le 26 mars dernier une simplification de la procédure pour l'abattage de grands végétaux ainsi que le demandait Charles Monod dans une motion. La Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), entrée en vigueur le 1er janvier 2023, imposait une mise à l'enquête et une publication dans la Feuille des Avis officiels (FAO) en cas d'abattage d'arbre. La seule mise à l'enquête suffit dorénavant, hormis pour les arbres dits remarquables. Le règlement d'application de la LPrPNP, très attendu, devrait être publié prochainement.

FORMATIONS

Prochaines formations

- **Programme énergétique et climatique dans les communes** - 17 mai à Jongny
- **Gouvernance des données et stratégie numérique** - 30 mai à Jongny
- **Communes, communiquez !** - 20 juin à Jongny

Voir le programme de toutes les formations sur ucv.ch/formations.
